



*Construction de 46 logements collectifs du studio au T3 en R+5, dans un ensemble immobilier de 65 logements.*

*201-203-205 Boulevard Robert Schuman  
44300 NANTES*

## **NOTICE DESCRIPTIVE Sommaire**

### **Résidence Jeunes actifs LMNP non-gérée**

The Censity logo is displayed on a light blue rectangular background. The word 'censity' is written in a lowercase, rounded, sans-serif font. The 'c' and 's' are dark blue, while the 'n' and 'y' are white.

Les performances énergétiques de l'opération « CENSITY » répondent aux exigences réglementaires RE 2020, seuil 2022.

## **NOTE PRELIMINAIRE**

*Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres, et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'approvisionnement), le Maître de l'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente. Le Maître de l'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.*

*Chaque fois que le nom d'un constructeur, qu'une appellation commerciale ou qu'un numéro de catalogue est donné en référence, il est bien entendu que tous les autres articles, pour autant qu'ils soient équivalents quant aux matériaux employés, aux applications ou à l'aspect des matériaux ou des appareils donnés en référence, pourront être utilisés.*

*Pour rappel, les logements réalisés sont à destination d'habitation, sous-catégorie hébergement. Dans le cas où l'Acquéreur souhaiterait modifier la destination du bien, ce dernier devra réaliser les démarches et obtenir les autorisations nécessaires.*

## **1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**

### **1.1 - INFRASTRUCTURES**

#### **1.1.1. - Fouilles**

Terrassements en fouille pleine masse par pelle mécanique.

#### **1.1.2. - Fondations**

Fondations profondes selon calcul de l'ingénieur structure, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

### **1.2 - MURS ET OSSATURE**

#### **1.2.1. - Murs du sous-sol**

Sans Objet

#### **1.2.2. - Murs de façades (aux divers niveaux)**

Murs en briques ou en parpaings ou en béton revêtus sur leur face extérieure d'un enduit ou bardage bois ou bardage métallique ou enduit matricé, suivant étude BET Structure, plans de l'architecte et permis de construire, teinté selon choix de l'Architecte et du Maître d'ouvrage. Doublement thermique avec parement plâtre côté intérieur composé d'un isolant ou isolant thermique extérieur conforme aux réglementations en vigueur.

#### **1.2.3. - Murs pignons**

Dito article 1.2.2.

#### **1.2.4. - Murs mitoyens**

Sans objet.

**1.2.5. - Murs porteurs à l'intérieur des locaux** (refends)

Béton banché, épaisseur selon étude béton armé, ou parpaing ou briques.

**1.2.6. - Murs ou cloisons séparatifs**

Entre parties privatives contiguës et entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, halls et locaux divers) : voile de béton armé ou séparation en cloison type SAD ou parpaing ou briques. Epaisseurs calculées en conformité des réglementations thermique et acoustique.

**1.3. - PLANCHERS**

**1.3.1. - Au sous-sol**

Sans objet

**1.3.2. - Plancher étage courant**

Planchers en béton armé préfabriqué (prédalles) ou en dalle pleine en béton armé coulé en place - épaisseur suivant étude BA.

**1.3.3. - Planchers sous terrasse**

Planchers en béton armé préfabriqué (prédalles) ou en dalle pleine en béton armé coulé en place recevant en surface l'isolation thermique et une étanchéité. Epaisseur suivant étude BA.

**1.3.4. - Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés**

Planchers en béton armé préfabriqué (prédalles) ou en dalle pleine en béton armé coulé en place recevant en surface ou en sous face l'isolation thermique. Epaisseur suivant étude BA.

**1.3.5. - Planchers sur locaux collectifs non chauffés ou ouverts**

Planchers en béton armé préfabriqué (prédalles) ou en dalle pleine en béton armé coulé en place d'épaisseur conforme à la réglementation assurant l'isolement coupe-feu réglementaire avec les logements. Interposition d'un isolant thermique (en sous-face), selon calculs thermique.

**1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION**

**1.4.1. - Entre pièces principales**

Entre les différentes pièces d'un même appartement : par cloison sèche de type Placostil 72/48, ou mur béton armé ou mur maçonné.

**1.4.2. - Entre pièces principales et pièces de services**

Dito 1.4.1

**1.5. - ESCALIERS**

**1.5.1. - Escaliers**

Escaliers en béton armé préfabriqués par volée ou coulés en place.

**1.6. - CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

**1.6.1. - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble**

Evacuation de l'air vicié et prise d'air neuf des chaudières des logements par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux ou horizontaux disposés dans les gaines ou soffites techniques des logements et débouchant en toiture. Dans certain cas évacuation avec une ventouse en façade.

#### **1.6.2. - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble**

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée simple flux dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux ou horizontaux disposés dans les gaines techniques ou soffites des logements.

Suivant disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

#### **1.6.3. - Conduits d'air frais**

Entrées d'air neuf dans les menuiseries ou coffres de volets roulants ou en façade.

#### **1.6.4. - Conduits de fumée de chaufferie**

Sans objet.

#### **1.6.5. - Ventilation Haute de chaufferie**

Sans objet.

### **1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

#### **1.7.1. - Chutes d'eaux pluviales**

Canalisation en PVC, aluminium, acier laqué ou en zinc selon choix de l'Architecte.

#### **1.7.2. - Chutes d'eaux usées**

Canalisation en PVC

#### **1.7.3. - Canalisations en sous-sol**

Sans objet.

#### **1.7.4. - Branchement à l'égout**

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

### **1.8. – TOITURE**

#### **1.8.1. - Etanchéité et accessoires**

##### **1.8.1.1. - Terrasse non accessible**

Toiture avec étanchéité végétalisée, ou autoprotégée ou gravillonnée selon localisation.

##### **1.8.1.2. - Terrasses accessibles des appartements**

Dalles sur plots.

#### **1.8.3. - Ventilation et conduits divers**

- Sur terrasses ou couverture : conduits horizontaux et verticaux galvanisés pour VMC, sorties de chaudières, sorties de ventilation primaire, crosses.

## **2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1. - SOLS ET PLINTHES**

### **2.1.1. - Sols et plinthes des pièces principales**

#### **2.1.1.1. - Chambres**

Revêtement de sol type parquet stratifié avec plinthes bois peintes ou médium revêtu.

#### **2.1.1.2. - Séjours et Salons, entrée et dégagements y compris placard attenant**

Revêtement de sol type parquet stratifié avec plinthes bois peintes ou médium revêtu.

#### **2.1.1.3. - Rangement**

Revêtement de sol type parquet stratifié avec plinthes bois peintes ou médium revêtu.

### **2.1.2. - Sols et plinthes des pièces de service**

#### **2.1.2.1. – Cuisine / Cellier**

Revêtement de sol type parquet stratifié avec plinthes bois peintes ou médium revêtu.

#### **2.1.2.2. – Salle de bains / salle d'eau / WC**

Carrelage Grès cérame 45x45 suivant choix du maître d'ouvrage. Teinte à choisir dans la sélection proposée. Plinthes assorties.

### **2.1.4. - Sols des balcons et terrasses.**

Dalles sur plots.

## **2.2. - REVETEMENTS MURAUX**

### **2.2.1. - Revêtements muraux des pièces de service**

#### **2.2.1.1. - Salles de bains - salles d'eau**

Revêtement mural en faïence toute hauteur au droit des receveurs de douche ou des baignoires.

### **2.2.2. - Revêtements muraux dans autres pièces**

Peinture mate blanche ou velours sur les murs et les plafonds.

## **2.3. - PLAFONDS** (sauf peintures et tentures)

### **2.3.1. - Plafonds des pièces intérieures**

Sous faces des planchers béton, ragrésés avec enduits de surfacage et peinture. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaque de plâtre à peindre.

### **2.3.2. - Sous face des balcons**

Béton brut.

## **2.4. - MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.4.1. - Menuiseries extérieures des pièces principales**

Les fenêtres, portes-fenêtres ouvrant à la française seront en PVC suivant choix architecte avec une étanchéité à l'air, à l'eau, et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

Fenêtres à oscillo battant dans la cuisine et salle de bains le cas échéant.

Vitrage suivant réglementation thermique et phonique.

### **2.4.2. - Menuiseries extérieures des pièces principales des logements en attique**

Baies coulissantes.

## **2.5. - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS.**

### **PROTECTION ANTISOLAIRE**

#### **2.5.1. - Pièces principales**

Les ouvertures extérieures des logements seront équipées de volets roulants en PVC à commande électrique. Le coffre sera en applique intérieure et isolée.

Vitrage opale dans les pièces d'eau. Pas de volets roulants électrique dans les salles de bains et salles d'eau.

#### **2.5.2. - Pièces de service**

Idem à l'article 2.5.1.

## **2.6. - MENUISERIES INTERIEURES**

#### **2.6.1. - Huisseries et bâtis**

Huisserie métallique ou bois.

#### **2.6.2. - Portes intérieures**

Portes alvéolaires prépeintes isoplanes.

Poignées de porte en métal

Serrures à condamnation sur salle de bains, salle d'eau, wc

Butée de porte avec bague caoutchouc.

#### **2.6.3. - Impostes en menuiserie**

Sans objet

#### **2.6.4. - Portes palières**

Portes palières à peindre posées sur huisseries bois ou métalliques incorporées dans mur béton.

Fermeture avec serrure de sécurité : 3 points de fermeture.

Portes équipées d'un joint isophonique.

Poignée métallique chromée.

#### **2.6.5. - Portes de placards**

Portes pivotantes ou coulissantes type SOGAL 10mm mélaminé blanc. Positionnement suivant plans.

#### **2.6.6. - Cloison bar (selon plan)**

Sans objet

## **2.7. - SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

#### **2.7.1. - Garde-corps et barre d'appui**

Pour les balcons, loggias, terrasses ou fenêtres, suivant plans de façade de l'Architecte : garde-corps en ossature métallique avec remplissage barreaudage métallique ou verre suivant plans de l'architecte et permis de construire.

#### **2.7.2. - Ouvrages divers**

Les gardes corps et mains courantes d'escaliers sont en ossature métallique assortie suivant plans de l'architecte.

## **2.8. - PEINTURES, PAPIER, TENTURES**

#### **2.8.1. - Peintures extérieures et vernis**

##### **2.8.1.1. - Sur menuiseries**

" SAS EDMP PDL "

« Censity » - 201-203-205 Boulevard Robert Schuman  
44300 NANTES

Sans objet.

2.8.1.2. - Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3. - Sur ouvrages serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4. - Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous face et rive des balcons

Les sous-faces des balcons, loggias, terrasses seront laissées en finition béton brut.

**2.8.2. - Peintures intérieures**

2.8.2.1. - Sur menuiseries

Après préparation du support, application de deux couches d'une peinture lisse.

2.8.2.2. - Sur murs

Après préparation du support, application de deux couches d'une peinture lisse avec finition mate ou velours dans toutes les pièces).

2.8.2.3. - Sur plafonds

Après préparation du support, application de deux couches d'une peinture lisse avec finition mate dans toutes les pièces.

2.8.2.4. - Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Après préparation du support, application de deux couches d'une peinture.

**2.9. - EQUIPEMENTS INTERIEURS**

**2.9.1. - Equipements ménagers**

2.9.1.1. Bloc évier – robinetterie

En base : Kitchenette avec meuble bas 2 portes avec évier inox compris égouttoir, plaques induction 2 feux, réfrigérateur, meuble haut 3 portes.

2.9.1.2. - Evacuation des déchets

Sans objet

2.9.1.3. - Armoire sèche-linge

Sans objet

**2.9.2. - Equipements sanitaires et plomberie**

2.9.2.1. - Distribution eau froide

Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou cuivre ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose de compteurs individuels. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou polyéthylène réticulé.

2.9.2.2. - Distribution eau chaude collective et comptage

Sans objet

2.9.2.3. - Production et distribution d'eau chaude individuelle

Production d'eau chaude assurée par des ballons d'eau chaude sanitaire pour les studios, les T1 et les T2.

Production d'eau chaude assurée par des chaudières individuelles gaz à condensation, pour les logements de T3.

2.9.2.4. - Evacuations

**" SAS EDMP PDL "**

« *Censity* » - 201-203-205 Boulevard Robert Schuman  
44300 NANTES

Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.5. - Distribution gaz

Colonnes montantes ventilées, en tube acier galvanisé ou cuivre, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose de compteurs individuels. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau ou en tube cuivre.

2.9.2.6. - Branchements en attente

Alimentations + évacuations pour machine à laver et lave-vaisselle, placés en cuisine ou salle de bains ou wc suivant plans.

2.9.2.7. - Appareils sanitaires

- Salle de bains ou salle d'eau :

- Les salles d'eau seront équipées d'une douche avec ressaut et les salles de bain seront équipées d'une baignoire. Mise en œuvre d'une chape sur l'ensemble de la surface de la salle d'eau ou de la salle de bain permettant ultérieurement à l'acquéreur la mise en œuvre d'une douche sans ressaut.
- Meuble vasque ou double vasque suivant plans avec mitigeur. Meuble avec portes ou tiroirs. Miroir avec luminaire en applique.
- WC à poser en grès émaillé blanc, équipé d'un abattant double du même ton avec mécanisme silencieux et économiseur d'eau.

2.9.2.8. - Robinetterie

Mitigeur chromé à disque céramique.

2.9.2.9. - Accessoires divers

Sans objet

**2.9.3. - Equipements électriques conformes à la NF C15 100**

2.9.3.1. - Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.

L'appareillage sera encastré. Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un socle DCL.

Un tableau d'abonné.

Une antenne TV.

2.9.3.2. - Puissance à desservir :

Selon type d'appartement et normes en vigueur, courant monophasé.

2.9.3.3. - Equipement de chaque pièce

Appareillage et quantitatif conforme à la NF C 15-100.

Point lumineux dans les cuisines.

Dans les SDB et SDE : un point lumineux central (plafond) + une applique sur le meuble vasque.

2.9.3.4. - Sonnerie des portes palières

Sonnettes par boutons poussoirs.

2.9.3.5. - Equipements divers

Point lumineux en terrasse ou balcon.

Une prise de courant étanche en terrasse ou balcon.

**2.9.4. - Chauffage - Cheminées - Ventilation**

2.9.4.1. - Type d'installation

Chauffage électrique pour les studios, T1 et T2.

Chauffage par chaudières individuelles gaz à condensation avec ventouse ou conduit 3CE pour les logements T3.

Puissance selon étude du bureau d'étude thermique.

2.9.4.2. - Températures garanties dans les pièces :

Par température minima extérieure de -5°C : - salles de bains et salles d'eau : 20°C  
- autres pièces de vie : 19°C

2.9.4.3. - Appareils d'émission de chaleur

Radiateur métallique avec robinets thermostatiques selon réglementation.  
Sèche serviettes eau chaude ou électrique dans les SDE.

2.9.4.4. - Conduits de fumée

Ventouse individuelle ou sortie en toiture type 3CE.

2.9.4.5. - Conduits et prises de ventilation

Extraction d'air individuelle dans cuisine, salle de bains, WC, salle d'eau.

2.9.4.6. - Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par bouches situées en traverses des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres), suivant règlement acoustique.

La nature des bouches et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.

**2.9.5. - Equipement intérieur des placards et pièces de rangement**

2.9.5.1. - Placards

**Aménagement des placards :**

|                                       | <b>Portes de placards en base</b> |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Placards de 1,00 m et + de largeur    | Portes coulissantes               |
| Placards de moins de 1,00m de largeur | Portes ouvrant à la française     |
| Placard de moins de 0,50 m de largeur | Pas de porte                      |

|                                       | <b>Equipement intérieur des placards en option</b>  |
|---------------------------------------|---|
| Placards de plus de 1,00 m de largeur | 1 tablette chapelière<br>1 partie penderie avec 1 tringle<br>1 partie rangement   |
| Placards de 0,50 à 1,00 m de largeur  | 1 tablette chapelière<br>Et 1 penderie avec tringle / ou<br>Etagères uniquement si la profondeur ne permet pas le passage d'un cintre |

Pas d'aménagement dans les placards contenant les chaudières, ni dans les niches de moins de 0,50 m de large.

2.9.5.2. - Pièces de rangement

Sans objet.

**2.9.6. - Equipement des télécommunications**

2.9.6.1. - Téléphone, Radio TV

2 prises de communication **RJ45** dans le séjour.

1 prise de communication RJ45 dans la chambre principale.

Raccordement sur l'antenne collective du bâtiment, qui permettra la réception de la TNT.

Cordon Balun à la charge de l'acquéreur.

2.9.6.2. - Téléphone  
Cf article 2.9.6.1

2.9.6.3. - Commande d'ouverture de la porte principale de l'immeuble  
Sans objet.

### **3 - ANNEXES PRIVATIVES**

#### **3.1. – CAVES / CELLIERS PRIVATIFS**

Sans objet.

#### **3.2. – PARKINGS COUVERTS (Rez-De-Chaussée)**

Sans objet

### **4 - PARTIES COMMUNES A L'IMMEUBLE**

#### **4.1. - HALL D'ENTREE ET CIRCULATION REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE**

##### **4.1.1. – Sols**

Carrelage.

##### **4.1.2. - Parois**

Peinture selon choix de l'architecte.

##### **4.1.3. - Plafonds**

Le plafond recevra une peinture. Faux plafonds acoustiques suivant réglementation.

##### **4.1.4. - Eléments de décoration**

Sans objet.

##### **4.1.5. - Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble**

Portes en aluminium ou en acier laqué. Le contrôle d'accès à l'entrée de chaque appartement sera relié directement à l'entrée de l'immeuble, ouverture des portes par Vigik et digicode.

##### **4.1.6. - Boîtes aux lettres**

Les boîtes aux lettres normalisées seront groupées et installées suivant préconisation de la POSTE et plans de l'architecte.

##### **4.1.7. - Tableau d'affichage**

Sans objet

##### **4.1.8. – Chauffage**

Sans objet.

##### **4.1.9. - Equipement électrique**

L'éclairage se fera par des appareils décoratifs encastrés dans le plafond ou appliques murales, commandés par détecteurs de mouvement.

## **4.2. – CIRCULATIONS DES ETAGES**

### **4.2.1. - Sols des circulations**

Les sols de circulation des étages à partir du R+2 seront en moquette ou sol souple suivant choix maître d'ouvrage.

### **4.2.2. - Murs**

Peinture.

### **4.2.3. - Plafonds**

Plafonds en prédalles ou dalles pleines en béton armé ou dalle de faux plafonds. Isolation en sous face selon calculs thermiques. Faux plafond acoustique si carrelage.

### **4.2.4. - Eléments de décoration**

Sans objet.

### **4.2.5. – Chauffage**

Pas d'équipement.

### **4.2.6. – Portes**

Portes métalliques ou bois. 2 couches de peinture.

### **4.2.7. - Equipement électrique**

Eclairage par appliques murales ou plafonniers commandés par détecteurs de présence.

Sans objet

## **4.3. – ESCALIERS**

### **4.3.1. - Sols des paliers**

Peinture de sol du RDC au dernier niveau.

### **4.3.2. - Murs**

Les murs et autres surfaces recevront de la gouttelette ou de la peinture lisse finition C à tous les niveaux.

### **4.3.3. - Plafonds**

Les plafonds recevront de la gouttelette ou de la peinture lisse finition C sur tous les niveaux.

### **4.3.4. - Escaliers (marches, contremarches),**

Peinture de sol du RDC au dernier niveau.

### **4.3.5. - Chauffage, ventilation**

Sans objet.

### **4.3.6. - Eclairage**

L'éclairage se fera par des appliques commandées par détecteurs de présence. Eclairage de secours suivant réglementation en vigueur.

## **4.4. – LOCAUX VELOS (au rez-de-chaussée)**

### **4.4.1. - Murs ou cloisons**

Murs de séparation en béton ou en parpaings.

### **4.4.2. – Toitures**

Sans objet.

### **4.4.3. – Sols**

Béton brut.

### **4.4.4. - Portes d'accès**

Porte métallique ou en bois.

**4.4.5. - Equipement électrique**

Eclairage des locaux vélos par plafonniers en plafond commandés par détecteur de présence.

**4.5. - LOCAUX TECHNIQUES**

**4.5.1. - Local de stockage des ordures ménagères, encombrants**

Sans objet.

**4.5.2. - Chaufferie**

Sans objet

**4.5.3. - Sous-station chauffage**

Sans objet

**4.5.4. - Local surpresseur**

Sans objet

**4.5.5. - Local transformateur EDF**

Sans Objet.

**4.5.6. - Local machinerie ascenseur**

Sans objet

**4.5.7. - Locaux ventilation mécanique**

Sans objet

**4.5.8. - Local télécom**

Sans objet

## 5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

**5.1. - GENERALITES**

Vidéos surveillance des espaces communs.

Contrôle d'accès sécurisé par Vigik.

Eclairage automatique intérieur/ extérieur par détecteurs.

Connexion wifi très haut débit.

Distributeur de boisson et d'encas localisé au rdc du halle de l'immeuble.

**5.2. - ASCENSEUR**

Ascenseur 8 personnes 630kg, façades inox au RDC et à peindre dans les étages parois intérieures inox ou stratifiées, plafond décoratif avec éclairage intégré.

**5.2. - CHAUFFAGE - EAU CHAUDE**

Sans objet

**5.3. - TELECOMMUNICATIONS**

**5.3.1. - Téléphone**

Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'aux joncteurs. Raccordement par les services France Télécom sur le réseau public.

**5.3.2. - Antenne TV et radio**

Antenne collective, réception hertzienne TV pour l'immeuble.

#### **5.4. - VENTILATION MECANIQUE**

Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.  
Extracteur collectif disposé au dernier niveau en toiture terrasse des bâtiments raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur.

#### **5.5. – ESPACE LAVERIE**

Il est prévu un espace laverie équipé d'un lave-linge et d'un sèche-linge au R+3; au R+4 et R+5 de la résidence.

#### **5.6. - ALIMENTATION EN EAU**

##### **5.6.1. - Comptages généraux**

Comptages pour logements et parties communes posés par le concessionnaire à charge du syndic.

##### **5.6.2. - Surpresseur, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau**

Si nécessité, en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

##### **5.6.3. - Colonnes montantes**

- Depuis le départ général, distributions horizontales enterrées en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Colonnes montantes en acier galvanisé, en cuivre ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.

##### **5.6.4. - Branchements particuliers**

Pose des comptages par le concessionnaire ou par une société mandatée par le syndic ; à la charge de l'acquéreur.

#### **5.7. - ALIMENTATION GAZ :**

##### **5.7.1. - Comptage des services généraux**

En gaines palières.

##### **5.7.2. - Colonnes montantes**

En gaines palières.

##### **5.7.3. - Branchement et comptages particuliers**

Compteurs individuels en gaines palières suivant normes GRDF.

#### **5.8. - ALIMENTATION ELECTRIQUE**

##### **5.8.1. - Comptage des services généraux**

Circonscrit dans un coffret particulier comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

##### **5.8.2. - Colonnes montantes**

En gaines palières.

##### **5.8.3. - Branchement et comptages particuliers**

Compteurs individuels en gaines palières et disjoncteurs d'abonnés suivant normes ENEDIS dans les appartements dans un tableau abonné.

## **6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **6.1. - VOIRIE**

#### **6.1.1. - Voirie d'accès**

Sol en béton balayé ou en enrobé selon le permis de construire.

#### **6.1.2. - Trottoirs**

Sol en béton balayé ou en enrobé selon le permis de construire.

#### **6.1.3. - Parkings**

Sans objet

### **6.2. - CIRCULATION DES PIETONS**

Sol en béton surfacé ou balayé ou en enrobé ou dallage selon le permis de construire.

### **6.3. - ESPACES VERTS**

#### **6.3.1. - Aires de repos**

Sans objet.

#### **6.3.2. - Plantations d'arbres - arbustes – fleurs**

Aménagement des espaces verts par plantation d'arbres, d'arbustes et fleurs, conformément au projet architectural et le permis de construire.

#### **6.3.3. - Engazonnement**

Les espaces verts non couverts de végétation arbustive seront engazonnés avec complément de terre végétale éventuelle.

#### **6.3.4. - Arrosage**

Sans objet.

### **6.4. - AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :**

Sans objet.

### **6.5. - ECLAIRAGE EXTERIEUR**

#### **6.5.1. - Signalisation de l'entrée de l'immeuble**

La signalisation se fera par foyers lumineux en quantité suffisante pour assurer la sécurité des personnes. Numérotation de voirie en façade.

#### **6.5.2. - Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres**

Alimentation en électricité et éclairage : alimentation électrique par un réseau souterrain. Branchement jusqu'aux colonnes montantes pour l'immeuble, y compris les coffrets comptage et les liaisons coffrets disjoncteurs.  
Eclairage par bornes et/ou mats pour les voiries et parkings.

### **6.6. - CLOTURES**

#### **6.6.1. - Sur rue**

Selon permis de construire.

#### **6.6.2. - Avec les propriétés voisines**

Selon permis de construire.

## **6.7. - RESEAUX DIVERS**

### **6.7.1. - Eau**

Alimentation en eau potable : mise en œuvre de ce réseau suivant les indications des services techniques de la Mairie et de l'Équipement. Branchement réalisé par la compagnie distributrice des eaux, comptages services généraux.

### **6.7.2. - Gaz**

Le branchement est réalisé par GRDF à partir du réseau de distribution publique.

### **6.7.3. - Electricité**

Le branchement est réalisé par ENEDIS à partir du réseau de distribution publique.

### **6.7.4. - Poste d'incendie, extincteurs**

Sans objet.

### **6.7.5. - Egouts**

Assainissement des eaux usées et eaux vannes : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Équipement. Raccordement au réseau public.

### **6.7.6. - Epuration des eaux de parking en sous-sol**

Sans objet.

### **6.7.7. - Télécommunication**

Réseau des télécommunications : fourniture et pose sous voirie d'un réseau principal (y compris chambres de tirage France Télécom) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

### **6.7.8. - Drainage du terrain**

Naturel.

### **6.7.9. - Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

Assainissement des eaux pluviales : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Équipement.

Ouvrage de rétentions des eaux de pluie avec régulation de débit selon réglementation en vigueur.

#### Nota :

*Le Maître d'Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations à la suite d'éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité. Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.*

Le Réservant,

Le Réservataire,